



## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU JEUDI 13 AVRIL 2023

DELIBERATION N°006-4-2023

**OBJET : Affectation du résultat de l'exercice 2022  
budget annexe gestion des déchets**

**Date de convocation : 31/03/23**

**Nombre de conseillers : 50**

**En exercice : 50**

**Présents : 40**

- Titulaires : 39

- Suppléants : 1

**Absents : 10**

- Dont représentés : 6

**Votants : 46**

- Pour : 39

- Contre : 0

- Abstention : 7

**N'ayant pas pris part au vote : 0**

**Présents :**

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Brigitte DUVERNOY, Brigitte GAUDRY, Chantal-Marie MALUS, Sandrine DURAND, Martine DAOUST, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Florence BERLO, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, Marc PERRIN, Jean-Sébastien HALLIEZ, Emmanuel RABEUX, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Jean-Max GLORIFET, Sylvain MATHIEU, Eric JUSSIÈRE, Jean-Pierre BILLARD, Daniel GONTHIER, Patrick LOISY, Marc BONNOT, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Laurent LIBRERO, Daniel GRANGER, Michel GOBILLON, Abel MOURA, Jean-Michel DUPUIS, Jean-Luc VIEREN ;

**Pouvoirs :** Patrice GRIMARDIAS à Jean-Luc VIEREN, Laurent COTTIN à Laurent LIBRERO, Patrice JOLY à Florence BERLO, Yasemin DOGAN KUKUK à Chantal-Marie MALUS, Fabienne PETITRENAUD à Marc PERRIN, Georges FLECQ à Christiane GADREY

**Secrétaire de séance :** Marie-Christine GROSCHE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants ;

Considérant que le compte administratif 2022 du budget annexe gestion des déchets fait apparaître les éléments suivants :

**Reports :**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 56 662,78 €

Pour Rappel : Déficit reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 259 523,57 €

**Soldes d'exécution :**

Un solde d'exécution (Déficit) de la section d'investissement de : 6 809,65 €

Un solde d'exécution (Excédent) de la section de fonctionnement de : 39 245,44 €

**Restes à réaliser :** Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 15 372,44 €

En recettes pour un montant de : 0,00 €

**Besoin net de la section d'investissement :**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil communautaire, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

**Compte 1068 :**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00 €

**Ligne 002:**

Déficit de résultat de fonctionnement reporté (D002) : 220 278,13 €

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

1. Approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2022 pour le budget annexe gestion des déchets tel que présenté ci-dessus ;
2. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Le Président

René BLANCHOT



Le secrétaire

Marie-Christine GROSCHÉ

